

Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de CERISIERS

4.2.5.2 Document graphique

Sud de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.5.2

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 20/09/2019
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adossé à 4. Paragraphe 4.2.5.2.1.1000
Tel : 03 38 40 40 00 / 03 38 40 40 00
Initiative@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 50 100 150 200 250 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat annexés - 2017
Droits de l'Etat annexés - 2017

Légende de la commune concernée :

■ Limite de la commune concernée

--- Limite de zones et de secteur

■ Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

■ Emplacements réservés et numéro d'opération

★ Liaisens douces à conserver ou à valoriser

■ Bâtiment agricole existant

★ Bâtiment pouvant changer de destination

■ Espaces boisés classés

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-33 :

★ Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

● Puits / Lavoir / Fontaine

● Eglise / Croix / Monument / Habits troglodytiques / sculpture

■ Cours d'eau, fosse, mare, étang

■ Vergers de production (V1)

■ Vergers au sein du village (V2)

■ Bois, haies, bosquets

■ Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 et R.151-34 :

■ Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

■ Aléa faible

■ Aléa moyen

■ Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Vilchevrière	20-1	Aménagement public	Commune de Vilchevrière	1842
Vilchevrière	20-2	Aménagement hydraulique	Commune de Vilchevrière	1472
Vilchevrière	20-3	Aménagement de confort	Commune de Vilchevrière	141